

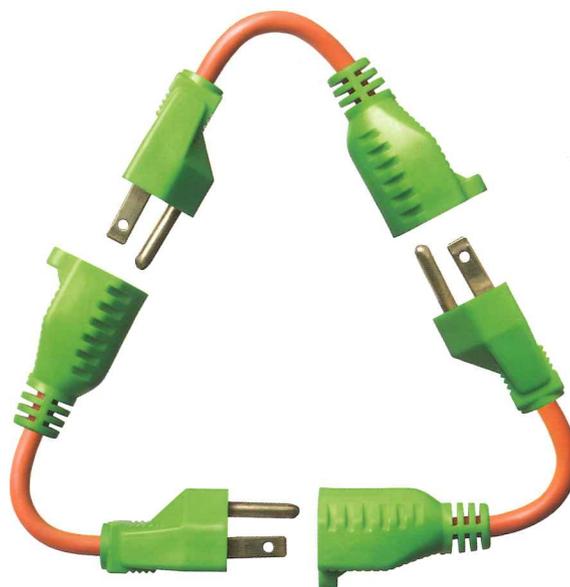
PIONNIERS DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Les solutions à apporter aux questions énergétiques dépassent depuis longtemps les frontières nationales. Les pays du Benelux s'apportent un soutien mutuel pour la création d'un marché unique dans le secteur de l'énergie, pour la sécurité d'approvisionnement et pour le développement des énergies renouvelables. La finalité ultime consiste à réaliser ces objectifs à l'échelle européenne. L'Union Benelux assure son rôle de catalyseur et de laboratoire pour cette coopération.

«L'Union Benelux s'engage pour:

- Un marché unique dans le secteur de l'énergie.
- L'amélioration de la sécurité d'approvisionnement.
- L'augmentation des énergies renouvelables.»

Extrait du programme de travail pluriannuel 2013-2016
www.benelux.int



POURQUOI UNE COOPÉRATION BENELUX DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE?

La législation européenne laisse une vaste marge de manœuvre pour l'interprétation et la mise en œuvre au plan national. Puisque le marché européen de l'énergie ne s'établit pas spontanément, les États membres ont décidé d'instaurer des enceintes de coopération régionales. Le Forum Pentalatéral de l'Énergie, créé par les pays Benelux en concertation avec l'Allemagne et la France, a œuvré comme pionnier.

Il a notamment pavé la voie d'un marché régional unifié de l'électricité. Ce fut le fruit d'actions successives, établies dans le «*Memorandum of Understanding on the Pentilateral Energy Forum*» de 2008. Le Secrétariat général Benelux a collaboré avec les États membres Penta, les régulateurs et les gestionnaires des réseaux à la création d'une plateforme centrale de négociation et à l'amélioration des connexions électriques transfrontalières entre les pays, tant du point de vue de l'organisation que matériellement. Ce projet a permis la réalisation, en 2010 déjà, d'un véritable marché de gros de l'électricité.

Auparavant, les pays Benelux étaient importateurs nets d'électricité. Le couplage de marchés a amélioré la définition des prix et a accru la prospérité. Depuis lors, ce marché s'est étendu à l'Autriche, à la Scandinavie et au Royaume-Uni. Ce travail de pionnier vaut au Benelux une reconnaissance publique sur la scène européenne. Ce premier succès a permis au Benelux de se placer aux premières loges du développement du nouveau réseau d'électricité en mer du Nord (*North Seas Countries Offshore Grid Initiative, NSCOGI*) destiné à relier les parcs éoliens existants et planifiés. Les dix pays bordant la mer du Nord pourront ainsi bénéficier de façon optimale de l'énergie éolienne et les objectifs européens en matière d'accroissement des sources d'énergies renouvelables pourront être réalisés. En décembre 2012, les ministres de l'Énergie ont confirmé leurs objectifs communs en la matière. Par son nouveau programme de travail commun 2013-2016, l'Union Benelux s'est d'ores et déjà donnée pour ambition de rester le laboratoire de l'Europe dans le secteur de l'énergie et de contribuer activement au verdissement du système énergétique. ●●●